

CONCOURS A'NÎMES TA GUITARE

RÈGLEMENT 2023

• ARTICLE I : ORGANISATION

Le concours, organisé par l'association Nîmes Guitares & Co, est ouvert à tous les guitaristes classiques de moins de 30 ans.

Il a pour but de promouvoir la guitare classique et de découvrir de jeunes talents dans cette discipline.

Le concours se déroulera le Samedi 20 Mai 2023 au théâtre Christian Liger (dans le centre Pablo Neruda) de Nîmes.

• ARTICLE II : CATÉGORIES

Les candidats sont répartis dans 6 catégories en fonction de leur âge. Un candidat ne peut concourir que dans une seule catégorie.

1. Moins de 10 ans (à la date du concours)
2. Moins de 12 ans (à la date du concours)
3. Moins de 14 ans (à la date du concours)
4. Moins de 17 ans (à la date du concours)
5. Moins de 20 ans (à la date du concours)
6. Moins de 30 ans (à la date du concours)

• ARTICLE III : EPREUVES

Tous les candidats devront être présents, au lieu et à l'heure indiqués sur la convocation, munis d'une pièce d'identité. Tous les détails concernant le déroulement des épreuves seront précisés sur les convocations.

Pour chaque catégorie, les candidats doivent présenter une pièce choisie parmi la liste de morceaux imposés dans la catégorie concernée ainsi qu'une pièce libre d'une durée variant selon la catégorie et d'un niveau équivalent à la pièce imposée.

1. Moins de 10 ans, pièce imposée + pièce libre de 1 minute maximum
2. Moins de 12 ans, pièce imposée + pièce libre de 2 minutes maximum
3. Moins de 14 ans, pièce imposée + pièce libre de 3 minutes maximum
4. Moins de 17 ans, pièce imposée + pièce libre de 4 minutes maximum
5. Moins de 20 ans, pièce imposée + pièce libre de 5 minutes maximum
6. Moins de 30 ans, pièce imposée + pièce libre de 6 minutes maximum

Toutes les pièces devront être jouées de mémoire. L'utilisation de partitions sur scène n'est pas autorisée.

L'ordre de passage sera établi en fonction de l'âge, le plus jeune candidat de chaque catégorie passant en premier.

• ARTICLE IV : JURY

Le jury sera composé de personnalités spécialistes de la guitare classique. Ses décisions sont souveraines et sans appel. Le jury a la liberté d'attribuer ou non les prix.

• ARTICLE V : NOTATION

Chaque jury décerne une note sur 100 :

- Artistique /45
- Technique /45
- Présence sur scène /10

Le classement sera obtenu par l'addition des points de chaque passage. En cas d'égalité, le Président du jury départagera les candidats.

• ARTICLE VI : PRIX ET RECOMPENSES

Les 3 premiers candidats de chaque catégorie seront récompensés. Un lot de consolation sera attribué à tous les participants.

Récompenses : chèques, bons d'achat, cordes, partitions, articles de musique...

La liste des Prix et Récompenses n'est pas définitive et susceptible d'évoluer.

• ARTICLE VII : INSCRIPTION

Chaque candidat doit compléter le formulaire d'inscription sur le site internet www.animestaguitare.com, rubrique "inscription" ou directement en flashant le code barre ci-dessous. La date limite des inscriptions est le **7 Mai 2023**. Le droit d'inscription est fixé à 30€. Une réduction est accordée pour toutes les inscriptions faites **avant le 1er Mars 2023** : le droit d'inscription passe à 25€.

Au moment du règlement sur le site "HelloAsso", une contribution supplémentaire pour le fonctionnement de Helloasso vous sera proposée. Vous pouvez simplement l'annuler en cliquant sur "modifier" et en cochant la case "je ne souhaite pas soutenir HelloAsso".

Les places étant limitées, les inscriptions pourront être closes avant la date limite si le nombre de candidats est atteint.

L'inscription au concours inclut l'accès gratuit au concert d'ensemble de guitares du vendredi 19 Mai 2023 19h au théâtre Liger à Nîmes.

L'organisateur se réserve le droit de supprimer une catégorie en cas de participants insuffisants. A cette condition, les droits d'inscription seront remboursés. Aucun autre motif de remboursement ne pourra être envisagé même sur présentation d'un certificat médical.

Chaque participant doit appliquer intégralement le règlement du concours sous peine de dévaluation ou disqualification.

• ARTICLE VIII : PHOTOS, VIDEOS, DROITS A L'IMAGE

Les flashes et lumières sont strictement interdits afin de ne gêner ni les candidats, ni le jury.

En s'inscrivant au concours, les candidats acceptent que l'association organisatrice utilise, à titre gracieux, leur image (quel que soit le support : photos, vidéos, audios...) et à les exploiter dans le monde entier, pour une durée illimitée, intégralement ou partiellement, en vue d'une exploitation commerciale.

• ARTICLE VII : RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'association organisatrice du concours ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé à toute personne, ou subi par elle, y compris candidats et accompagnateurs, tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés dans le cadre du concours. En cas de vol, l'organisation décline toute responsabilité.

RENSEIGNEMENTS

Association Nîmes Guitares & Co
06.22.16.01.76
saraheantegrel@hotmail.com
www.animestaguitare.com

